

Délibération du Conseil Municipal du 08 mars 2022 N° 2022.03.008

Objet : Budget Général – Compte Administratif 2021

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie – Espace Culturel Jean MARTINET en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

Présents : GRONDIN Raoul, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danielle, BERTRAND Jimmy, BIDEAU Jean-Philippe, LAMBERT Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, SIEGFRIED Audrey, BERTHOMÉ Joël, NAULET Fabrice, DE MONTI de REZÉ Thierry, FIEVRE-SAMAKE Sarah.

Excusés : BARD-MARTINET Élisabeth qui a donné pouvoir à BERTRAND Jimmy
BAUD Arielle qui a donné pouvoir à BAUD Michel
BUTON Claire qui a donné pouvoir à ROUSSEAU-DUMARCET Dominique
SEVA Jocelyne qui a donné pouvoir à GRONDIN Raoul
LAIDIN Daniel qui a donné pouvoir DE MONTI de REZE

Absent : RIVALIN Jacky

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.
Audrey SIEGFRIED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les bilans comptables du Budget Général de l'exercice 2021 établis par Monsieur le Maire. Il est précisé que ceux-ci sont conformes aux écritures enregistrées par Monsieur le percepteur de Saint Jean de Monts, Receveur municipal.

Section de Fonctionnement

- Le montant des dépenses réelles de fonctionnements s'élève à 4.548.692,19 €
- Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 5.209.859,60 €

Soit un résultat positif de 661.167,41 €

Compte tenu du report excédentaire de l'exercice 2020 d'un montant de 2.177.340,47€, l'excédent global de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élève à 2.838.507,88 €.

Section d'Investissement

- Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1.319.419,81 €
- Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 1.714.394,18 €

Soit un résultat positif de 394.974,37 €

Compte tenu du report excédentaire de l'exercice 2020 d'un montant de 348.785,70€, l'excédent global d'investissement pour l'exercice 2021 s'élève à 743.760,07 €.

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote. Monsieur Michel BAUD assure la présidence de séance.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- adopte les résultats du compte administratif du Budget Principal, pour l'exercice 2021.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex – dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé : les membres présents.
Pour copie conforme, en mairie,
Le neuf mars deux mille vingt-deux.
Le Maire, Raoul GRONDIN

électroniquement
par Raoul GRONDIN

